



Migration ville-à-ville en Méditerranée

Dialogue, Connaissances et Action

Activité d'apprentissage entre pairs - Document thématique

Le lien entre migration et sans-abrisme; favoriser les quartiers inclusifs

28-30 Avril 2021

Lieu : Via Zoom, virtuellement accueilli par la ville de Dortmund

<https://bit.ly/3a7lmGI>

Ce document de base a été rédigé dans le cadre du projet de « Migration de ville à ville de la Méditerranée » (MC2CM) et de l'atelier sur « le lien entre le sans-abrisme et la migration : créer des quartiers inclusifs », qui se tiendra virtuellement via Zoom à Dortmund du 28 au 30 avril 2021.

Ce document présente des concepts généraux et sert de cadre de base pour la discussion sur le lien entre le sans-abrisme et la migration au niveau de villes. Les exemples fournis visent à illustrer certaines des actions déjà entreprises sur le terrain. Les concepts introduits seront développés et élaborés davantage lors des discussions pendant la réunion.

1 Introduction

Le sans-abrisme est désormais une crise mondiale des droits humains de grande envergure ayant un impact sur les droits à la vie, à la sécurité et à la dignité pour les populations les plus vulnérables. Le sans-abrisme affecte les habitants des zones urbaines et rurales, où les populations sont confrontées au manque de logements abordables et sociaux. Ses causes sont cumulatives et incluent :

- La pauvreté,
- L'inégalité des revenus et croissants,
- Un accès limité aux terres,
- Un accès limité au crédit et au financement,
- Un taux élevé de sous-emploi et de non-emploi,
- La prolifération des emplois précaires et vulnérables,
- La discrimination et l'exclusion sociale,
- L'absence de protection sociale,
- Une urbanisation rapide et non planifiée,
- L'expulsion forcée en raison de la hausse des loyers,
- Le coût élevé de l'énergie ou des soins de santé,
- La pénurie de logements abordables,
- La privatisation des services publics, et
- La spéculation sur les investissements dans le logement.

Bien qu'il puisse y avoir des causes individuelles, environnementales, structurelles et institutionnelles qui peuvent toutes contribuer au sans-abrisme, il est essentiel de comprendre le sans-abrisme comme un échec sociétal plutôt qu'individuel.

Le Rapporteur Spécial sur les Droits de l'Homme des Migrants¹ a déclaré que le sans-abrisme est le symptôme de l'incapacité des gouvernements à faire face aux inégalités croissantes de revenu, de richesse et d'accès à la terre et à la propriété où le logement est perçu comme une marchandise plutôt qu'un droit humain. Les personnes sans-abri à travers le monde sont confrontées à des conséquences néfastes liées à la mortalité, à la santé, à la capacité de toucher un revenu de base et à d'autres éléments de base de la survie. Par conséquent, les questions de logement occupent une place primaire au sein du Programme Mondial de Développement. Les Objectifs de Développement Durable, à travers la Cible 11.1 concernant l'accès pour toutes et tous à un logement adéquat et sûr et à un coût abordable, à l'horizon 2030, ainsi que le Nouveau Programme Pour Les Villes, ont reconnu de façon sans précédent l'apport du logement convenable au développement durable et au bien-être des populations.

¹ United Nations General Assembly, 2016, Draft resolution referred to the high-level plenary meeting on addressing large movements of refugees and migrants by the General Assembly at its seventieth session, New York Declaration for Refugees and Migrants, New York



Le projet de Migration de Ville à Ville de la Méditerranée (MC2CM) a déjà exploré certains des problèmes les plus pressants auxquels sont confrontés les migrants. Ces enjeux concernent les opportunités pour une meilleure qualité de vie offertes par les villes dans les domaines du logement, des services de base² et de l'emploi³. En outre, les autorités et les parties prenantes sont appelées à adopter des stratégies pour des groupes cibles spécifiques tels que les réfugiés, les jeunes migrants, la société civile travaillant avec les migrants dans un cadre d'inclusion plus large.

Ce document de base s'articule autour des thèmes précédents mentionnés, vise à définir le sans-abrisme et à identifier les principaux moteurs du phénomène, à approfondir la compréhension de ses causes complexes, de ses défis et conséquences sur les migrants, et cherche à proposer des points de discussion sur les politiques afin de lutter contre le sans-abrisme des migrants dans le cadre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

2 Définition du sans-abrisme

Il n'y a pas de définition internationalement acceptée du sans-abrisme, ce qui rend difficile d'établir une comparaison entre les pays et de proposer des solutions politiques. En raison des circonstances politiques locales, les définitions du sans-abrisme varient considérablement en fonction de la langue, des conditions socio-économiques et des contextes culturels.

La Division de Statistique du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UN DESA) a défini le « sans-abrisme primaire » comme le phénomène affectant les personnes qui vivent dans la rue ou qui ne disposent pas d'abri ou de local d'habitation, et le « sans-abrisme secondaire » comme affectant les personnes sans lieu de résidence habituelle. Dans certains contextes, le sans-abrisme est considéré comme un manque d'accès à la terre ainsi qu'à un abri. Le terme « littéralement sans-abri » est souvent utilisé pour désigner les personnes séjournant dans des refuges pour les sans-abris, dans les rues ou dans d'autres structures similaires tels que les bâtiments abandonnés, les structures de fortune, les parcs, etc. Au sein du groupe de personnes en situation de « sans-abrisme littéral », la distinction est couramment établie entre les « sans-abris sans toit » et les « sans-abris sous un toit ». L'itinérance sans abri est aussi parfois appelée « vagabondage » ou « sans toit ».

Outre les « littéralement sans-abris », il existe de nombreuses autres personnes souvent classées comme « logées de façon précaire ». Ce terme est souvent utilisé pour désigner les personnes vivant avec un membre de la famille ou un ami faute d'alternatives ou dans un logement temporaire. Bien qu'il n'y ait pas de définition officielle, le terme de « sans-abris cachés » peut inclure ceux qui ne sont pas en contact avec les services de soutien administratif, les personnes non éligibles aux services de soutien, ou non considérées prioritaires pour accéder aux services limités de soutien public; les personnes vivant dans un logement non durable ou inadéquat, comme dans leur voiture, avec des amis ou en famille; les personnes résidant dans des établissements inadéquats tels que les bidonvilles, celles qui squattent des structures non destinées au logement et celles qui déménagent fréquemment.

² MC2CM background Paper The Enjoyment of Basic Services under Human Rights, 2016

³ MC2CM, Background Paper on Employment and Entrepreneurship, Madrid, 2016



Une Réunion de Groupe d'Experts coorganisé à Nairobi par ONU-Habitat et UN DESA a recommandé d'élaborer une définition du sans-abrisme :

- **Inclusive** : la définition devrait examiner le domaine social, physique et de la sécurité pour s'assurer que personne n'est laissé de côté. Elle devrait englober tout le monde, y compris les personnes vivant dans des logements temporaires ou de crise, les personnes vivant dans des logements très inadéquats et précaires, et les personnes qui n'ont pas accès à un logement abordable.
- **Politiquement sensible** : la définition devrait différencier les degrés et les types de sans-abrisme, étant donné qu'aucune forme de sans-abrisme n'est acceptable. La définition devrait tenir compte des différences de contexte socio-économique des pays afin de traiter de manière holistique toute manifestation potentielle du sans-abrisme.
- **Façonné autour du sans-abrisme comme un échec sociétal** : le sans-abrisme doit être considéré comme un défaut sociétal plutôt qu'individuel. En tant que question de droits humains, le sans-abrisme se situe à l'intersection de la santé publique, de l'accessibilité au logement, de la violence domestique, de la maladie mentale, de la toxicomanie, de l'urbanisation, de la discrimination raciale et sexuelle et du chômage. Plus encore, il reflète l'inégalité structurelle et la discrimination envers ceux qui sont privés de leur droit à un logement adéquat.

3 Quelles sont les causes du sans-abrisme des migrants ?

Les causes du sans-abrisme proviennent d'une combinaison de facteurs individuels, structurels et institutionnels, y compris des éléments dans les deux catégories qui sont spécifiques aux populations migrantes. En raison des conflits, des catastrophes naturelles et du changement climatique, entre autres, la migration est souvent spontanée. Par conséquent, les villes hôtes cherchent souvent à accueillir des populations supplémentaires sans bénéficier pour autant d'une planification à long terme et d'une répartition équitable des ressources. De ce fait, les migrants, y compris les réfugiés, se retrouvent dans des situations de surpeuplement ou dans des établissements informels.

Les facteurs structurels du sans-abrisme chez les migrants sont profondément ancrés dans de vastes structures sociales et économiques, notamment :

- le manque de logements abordables et adéquats, publics ou sociaux ;
- l'accès minimum aux marchés du travail et le chômage ;
- le manque d'accès aux services sociaux et à la protection ;
- l'exclusion sociale ;
- les pratiques discriminatoires des propriétaires privés et des autorités.

De nombreux migrants sont officiellement exclus du système de protection sociale, des services de logement et des marchés du travail en raison des politiques nationales qui visent à créer un environnement *hostile* pour dissuader les migrants de s'installer dans leurs villes. De surcroît, les cadres politiques régissant l'accès des migrants aux services sociaux et de logement sont souvent différenciés, certains migrants bénéficiant de droits plus importants que d'autres en raison de facteurs tels que leur statut migratoire et la durée de leur résidence. Ces pratiques discriminatoires poussent souvent les migrants à travailler dans des emplois irréguliers et à vivre dans des conditions précaires, devenant ainsi susceptibles d'être expulsés de force et de devenir sans-abris. En outre, ils sont également vulnérables à l'exploitation par les propriétaires et diverses autorités, étant probablement mal informés de leurs droits.



Leur statut de sans-papiers peut entraîner l'humiliation, la criminalisation et davantage de stigmatisation, ce qui expliquerait la réticence de la plupart des migrants à faire valoir leurs droits, à remettre en question les pratiques de location abusives et à se tourner vers les services de soutien.

Des défis spécifiques auxquels les migrants sont confrontés pour accéder à un logement adéquat ont également été soulignés par le Rapporteur Spécial sur le Droit à un Logement Adéquat. Elle a constaté, par exemple, qu'il y a souvent peu de coordination entre les programmes de migration et de logement.

Dans ses « Lignes directrices pour la mise en œuvre du droit à un logement adéquat », elle souligne également les défis encore plus importants auxquels sont confrontés les migrants en situation irrégulière car dans de nombreux pays, la migration irrégulière continue d'être criminalisée et dans certains, la location d'un logement à des migrants en situation irrégulière est une infraction pénale. En outre, les centres d'hébergement pour sans-abri sont parfois réservés aux nationaux ou aux migrants en situation régulière et peuvent être tenus de dénoncer leurs clients aux autorités, ce qui empêche effectivement les migrants d'utiliser leurs services.

CAUSES SPÉCIFIQUES AUX GROUPES VULNÉRABLES DE MIGRATION

Les migrants sont souvent classés comme un groupe homogène au sein des populations de sans-abri. Cependant, les personnes ont des besoins différents qui intersectent avec des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la situation juridique, le pays d'origine, le niveau d'éducation, etc.

FEMMES

Bien que les femmes constituent une petite partie, quoique croissante, de la population migrante sans-abri, elles sont plus susceptibles que les hommes de vivre dans l'itinérance en raison de l'évolution des rôles et des attentes des hommes et des femmes, ainsi que de la violence domestique. Dans certaines circonstances, les femmes migrantes sont obligées de dépendre des hommes de la famille pour renouveler leur permis de séjour ou pour accéder à un logement sur les marchés officiels. Dans le cas des camps de réfugiés, les femmes vivent dans des tentes et des camps ouverts, le plus souvent sans installations adéquates et sont obligées de se déplacer vers les villes à la recherche d'opportunités malgré le risque de se retrouver dans la rue. Les femmes sans-abri sont même confrontées à un danger accru de maltraitance, d'enlèvement et de traite, représentant ainsi une grande partie des personnes sans-abri cachées qui sont plus difficiles à comptabiliser.

JEUNES MIGRANTS / MINEURS

De nombreux enfants et jeunes migrants ont subi des expériences traumatisantes, telles que la maltraitance, la maladie mentale et la pauvreté, à titre d'exemple. Dans de nombreux cas, les refuges ne disposent pas de services adaptés aux besoins des jeunes. Pis encore, les enfants migrants risquent de manquer de soutien continu à l'âge de 18 ans, selon leur statut migratoire. Encore, souvent, l'accès à l'école pour les jeunes est soumis à une preuve de résidence, ce qui empêche les jeunes qui quittent un cadre informel de jouir de leur droit à l'éducation. Ces jeunes sont très vulnérables au sans-abrisme et à l'exploitation s'ils ne reçoivent plus de soutien⁴.

⁴ Council of Europe and UNHCR. (2014). *Unaccompanied and separated asylum-seeking and refugee children turning eighteen: What to celebrate?* Strasbourg: Council of Europe.

MIGRANTS SANS PAPIERS

Les migrants sans papiers en situation irrégulière reçoivent peu ou pas de soutien social disponible au grand public et peuvent être expulsés s'ils cherchent à y accéder. Les sans-papiers font face également à de grandes difficultés dans le secteur du logement, d'autant plus que les villes adoptent des politiques restrictives qui obligent les propriétaires et les employeurs à vérifier les permis de résidence et font également face à la discrimination des prestataires de services ou craignent être signalés auprès des autorités d'immigration⁵.

4 Contraintes pour les migrants au niveau de l'accès au logement

Les migrants se retrouvent souvent dans une situation défavorable quant à l'accès au logement par rapport aux populations nées au pays. Dans les 28 pays de l'UE⁶, les migrants dépendent de manière disproportionnée des locations privées, sont plus susceptibles d'ignorer leurs droits et de subir la discrimination. Dans la région méditerranéenne en particulier, les contraintes pesant sur les migrants incluent :

- Des obstacles plus importants à l'accès au logement public ou aux allocations de logement
- Plus de susceptibilité à vivre dans des logements de mauvaise qualité, mal desservis et mal situés à un coût de location plus élevé que la moyenne nationale
- Plus de susceptibilité à vivre dans des conditions de surpeuplement
- Plus de susceptibilité à consacrer une proportion plus élevée de leurs revenus au loyer

Ci-dessous figurent certaines contraintes rencontrées par les migrants quant à l'accès à un logement convenable.

Les migrants sont souvent séparés dans l'espace

Les migrants sont particulièrement vulnérables aux violations des droits humains, notamment aux violations de leur droit à un logement convenable telles que les expulsions forcées. Une planification inadéquate, combinée à des afflux de populations migrantes, contribue directement à la ségrégation sociale et spatiale à long terme dans les zones urbaines. Faute d'autres choix, les populations migrantes, y compris les réfugiés, utiliseront en fin de compte les terres disponibles pour s'y installer, à savoir les zones qui n'ont pas de régime foncier et de propriété approprié. Souvent, ces endroits sont situés dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles ou sur des terrains non destinés au logement, à proximité des routes, des voies ferrées, des lits de rivières, des pentes, etc. En outre, la pauvreté et la marginalisation se croisent et sont souvent concentrées dans des endroits spécifiques. En fait, la localisation du logement a souvent une incidence sur les expériences et les opportunités que les gens peuvent avoir - notamment l'accès à l'emploi, aux services, aux transports, à l'éducation, à la participation civique et politique. Les inégalités spatiales dans les villes perpétuent d'autres formes d'inégalité sociale, économique, politique ou culturelle.

⁵ FEANTSA.(2014). *Free Movement of EU citizens and access to social assistance: Guidance for homeless service providers*, Brussels: FEANTSA.

⁶ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing

Les migrants peuvent être exclus des ressources locales déjà limitées

Les courants migratoires vers les zones urbaines peuvent représenter une contrainte majeure à l'accès à la terre, au logement et aux services de base. La demande croissante pour ces ressources limitées peut provoquer des tensions sociales entre les populations d'accueil et les migrants. Les Nations Unies⁷ soulignent également que la migration rurale-urbaine exacerbe les défis par rapport à la gestion urbaine des ressources telles que la gestion de l'électricité, des déchets solides et des eaux usées, ainsi que l'approvisionnement en eau potable, posant ainsi des défis accrus en matière d'environnement et de santé publique au sein des administrations locales.

De plus, les migrants sont confrontés à davantage de difficultés lorsqu'ils tentent d'accéder aux subventions et aux avantages sociaux. Tous ces éléments susmentionnés sont fondamentaux pour un logement convenable.

Les migrants ne sont souvent pas pris en compte dans la prise de décision et ne sont pas inclus dans les processus participatifs

Les autorités locales et nationales manquent généralement de ressources financières et de compétences techniques suffisantes pour faciliter l'inclusion des migrants dans le processus de planification. Les migrants ne sont pas inclus dans les processus participatifs, leurs besoins et intérêts sont méconnus et, par conséquent, ne sont pas pris en compte. De plus, cette situation déclenche un cercle vicieux car les migrants sans logement adéquat sont plus difficiles à atteindre par les autorités locales que les personnes déjà installées. L'inclusion peut être réalisée à travers la gestion des zones urbaines qui soutiennent l'équité et l'intégration (ONU-Habitat et UNESCO, 2015) afin de faire valoir les droits des migrants et par le biais de processus participatifs adéquats spécifiques aux groupes cibles. Dans certains pays, comme l'Allemagne ou l'Autriche, où la décentralisation est forte, l'intégration est avant tout un enjeu aux niveaux local et provincial. En conséquence, ces pays ont développé une série importante de pratiques d'intégration⁸ au niveau local basées sur l'accès aux droits et fortement fondées sur des approches participatives incluant les migrants.

Les migrants rencontrent de grandes difficultés à s'offrir un logement convenable

De nombreuses études⁹ ont illustré les différents niveaux auxquels les villes font face pour assurer l'intégration des migrants : par exemple, la propriété foncière peut être utilisée comme un indicateur de l'installation à long terme des migrants dans le pays. La location peut être utilisée comme un indicateur de protection contre la discrimination sur le marché locatif. En Europe, il est trois fois moins probable pour les ménages immigrés de devenir propriétaires d'une maison, en particulier dans des pays destinataires tels que l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Belgique. Selon une étude commandée par l'UE, le taux de surcharge des coûts de logement pour les citoyens non européens a connu une augmentation significative de 2013 à 2014. Lorsque 30% des citoyens non européens en âge de travailler étaient surchargés par les frais de location, le taux était de 11% parmi les nationaux¹⁰. Le taux de surcharge des coûts de logement permet aux décideurs d'évaluer l'impact des coûts de logement sur la pauvreté et la qualité de vie des migrants¹¹.

⁷ Habitat III, 2015, Issue Paper 15 Urban Resilience, New York

⁸ MC2CM background Paper on Social, Inter-cultural, Interreligious Dialogue, Lisbon, 2016

⁹ http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_lvho07c&lang=en

¹⁰ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing

¹¹ <https://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybtr.htm>

Les migrants sont particulièrement vulnérables aux situations de surpeuplement

Près que 1 personne sur 4 vivants dans des logements défavorisés ou surpeuplés dans les pays de l'OCDE provient d'un ménage immigré. Dans l'UE, le surpeuplement est entendu comme le rapport entre le nombre effectif de pièces de vie et le nombre des membres du ménage¹². Selon l'ONU, une unité de logement est considérée comme offrant un espace de vie suffisant aux membres du ménage s'il y a moins de trois personnes par pièce habitable¹³.

À l'échelle de l'UE, le taux de surpeuplement parmi les personnes nées hors de l'UE et âgées de 20 à 64 ans s'élève à 25%, contre 17% pour les personnes nées au sein de l'UE. Les niveaux sont plus élevés (40 à 55%) en Europe centrale et du Sud-Est (Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie et Pologne) et plus faibles (<10%) en Belgique, à Chypre, en Irlande, à Malte et aux Pays-Bas¹⁴.

En outre, les abris temporaires fournis par les villes, notamment pour les réfugiés et les sans-abris, sont souvent surpeuplés et ne répondent pas aux besoins spécifiques de groupes particuliers tels que les femmes et les filles. Les situations de surpeuplement dans les abris ou les dortoirs affectent particulièrement la dignité, la vie privée et / ou la sécurité personnelle des femmes et des filles.

5 Sans-abrisme des migrants et droits humains

L'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme stipule la liberté de circulation, « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays à tout moment ». Les populations migrantes doivent jouir de droits humains sur un même pied d'égalité avec le reste de la société, tout en accordant une attention particulière aux groupes de migrants les plus défavorisés et marginalisés. Ce principe a été clairement souligné par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants.

Un logement adéquat, abordable et bien situé ouvre la voie à d'autres droits humains. Le manque de logements adéquats entrave, quant à lui, l'accès adéquat à ces droits et à de meilleures opportunités. Les migrants sont souvent concentrés de manière disproportionnée dans des zones résidentielles pauvres caractérisées par des conditions de logement médiocres, des possibilités d'emploi limitées, un accès insuffisant aux établissements de santé, des écoles sous-financées, souvent exposées à la criminalité et à la violence. Une planification inadéquate accentuée par un afflux soudain et imprévisible de groupes de migrants aggrave davantage cette situation.

Lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'accéder à un logement convenable et abordable, les migrants utilisent toutes les terres disponibles pour s'installer, souvent dans des zones urbaines périphériques dépourvues de régime foncier et de propriété approprié, et souvent sujettes aux catastrophes naturelles. Étant donné que ces zones sont normalement difficiles d'accès, les migrants qui y vivent ont également un accès limité à l'emploi, à l'éducation et à la santé, ainsi qu'une interaction limitée avec les communautés d'accueil.

¹² Une personne est donc considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage ne dispose pas d'un nombre minimum de pièces égal à : une pièce pour le ménage; une chambre par couple dans le ménage; une chambre pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une chambre par paire de célibataires du même sexe entre 12 et 17 ans; une chambre pour chaque personne seule entre 12 et 17 ans et non incluse dans la catégorie précédente; une chambre par paire d'enfants de moins de 12 ans.

¹³ Urban Indicators Guidelines: Monitoring the Habitat Agenda and the Millennium Development Goals – UN-HABITAT 2009

¹⁴ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migrant_integration_statistics_-_housing



Le sans-abrisme ou l'itinérance est une violation extrême des droits à un logement convenable, aux droits à la vie, à la sécurité de la personne, à la santé, à la protection du domicile et de la famille et à la protection contre les traitements inhumains. Au niveau individuel, les migrants peuvent subir l'abandon, le désespoir, le manque de l'estime de soi, le déni de dignité, des conséquences graves pour la santé et la perte de vie, la stigmatisation, l'exclusion sociale et la criminalisation. De plus, ceux qui sont particulièrement vulnérables comme les femmes et les jeunes peuvent subir une discrimination multiple, des niveaux plus élevés d'agression et l'absence de scolarité. Les gouvernements, nationaux et locaux, ont ainsi l'obligation de prévenir le sans-abrisme.

6 Facteurs clés pour une intégration réussie des migrants

ONU-Habitat promeut une approche du logement comme moyen de parvenir à une urbanisation durable, inclusive, résiliente et sûre. Le « Logement au Centre » est le cadre d'action conceptuel qui vise à déplacer l'attention de la construction de logements vers un cadre holistique pour le développement du logement et la planification urbaine, plaçant les personnes et les droits humains au premier plan du développement urbain durable, et ce en vue de produire de nouvelles solutions de logement plus durables, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité tels que les migrants, y compris les réfugiés¹⁵.

En outre, le **Nouveau Programme Pour Les Villes** reconnaît le rôle primordial de l'urbanisation dans la réalisation du développement durable.

Nous nous engageons à promouvoir pour tous et sans discrimination un accès équitable et économique à des infrastructures physiques et sociales de base durables, notamment des terrains viabilisés, des logements, des formes modernes et renouvelables d'énergie, des services de distribution d'eau potable et d'assainissement, une alimentation sans danger, nutritive et suffisante, des services d'évacuation des déchets, une mobilité durable, des services de santé et de planification familiale, l'éducation, la culture et les technologies de l'information et des communications. Nous nous engageons également à veiller à ce que ces services tiennent compte des droits et des besoins des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des peuples autochtones et des communautés locales, selon le cas, ainsi que des autres personnes en situation de vulnérabilité. À cet égard, nous prônons l'élimination des obstacles juridiques, institutionnels, socioéconomiques et physiques¹⁶.

Ce rôle est fortement articulé dans l'**Agenda 2030** où l'ODD 11 vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Les deux agendas encouragent les gouvernements à mettre en œuvre des réponses globales aux défis et opportunités que pose la migration pour le développement urbain durable.

La migration est un paramètre essentiel à prendre en compte dans l'élaboration des politiques de logement et d'intégration sociale dans les villes. L'inclusion des migrants dans les plans d'action et stratégies nationaux pertinents telles que les stratégies nationales de logement public s'avèrent également nécessaire pour donner accès égal à toutes les dimensions de la ville, telles que la terre, le logement, les opportunités d'emploi et les services. Cela nécessite le renforcement des pratiques antidiscriminatoires et la promotion d'une atmosphère générale de tolérance (ONU-Habitat & UNESCO, 2015), combinée à une planification urbaine intégrée, durable et participative.

¹⁵ MC2CM background Paper Social housing and urban planning: inclusive cities for migrants, Amman, 2017

¹⁶ Habitat III, 2016, New Urban Agenda, Outcome Document, Quito



La population migrante doit être activement engagée dans la sphère publique de la société d'accueil à travers des mesures telles que la prise de décision participative au niveau local.

ÉTUDE DE CAS : PROJET DE LOGEMENT STARTBLOK - PAYS-BAS

Startblok est un projet de logement social modulaire pour les jeunes réfugiés et les jeunes vivant aux Pays-Bas, mené sur un ancien terrain de sport situé à Amsterdam New West. Le projet consiste en 565 logements à louer, comprenant des studios et des appartements pour plusieurs personnes, à louer pour cinq ans. Pour bénéficier d'un logement, les résidents doivent être âgés entre 18 et 28 ans. Les locataires sont encouragés à gérer leur cadre de vie en participant à la gestion sociale et générale. Il s'agit de coordonner les initiatives sociales, les activités et les événements, ainsi que les tâches quotidiennes telles que la participation à la sélection des futurs locataires et les travaux d'entretien.

L'idée sous-jacente du projet *Startblok* repose sur l'entraide entre les locataires pour démarrer dans la société. À ce titre, les échanges sont renforcés de diverses manières :

- Projet Buddy – faire correspondre un étranger à un jeune néerlandais ayant des intérêts similaires. Les copains sont mis en correspondance avant de déménager à *Startblok* pour commencer à se connaître avant de déménager dans les locaux. Ils sont censés échanger des compétences, des connaissances et se soutenir mutuellement.
- Les locataires avec chambres privées dans leur appartement partagent une cuisine, une salle de bain et un salon avec une à trois personnes. L'attention est accordée à ce que les réfugiés vivent toujours avec des jeunes néerlandais pour favoriser la communication et le partage.
- Tous les locataires sont organisés en « groupes de vie », qui participent ensemble aux activités. Chaque groupe vivant sur les lieux dispose de deux gestionnaires auto-désignés et d'un espace commun pour mener des activités sociales.



Afin d'amorcer la conversation sur le rôle des villes dans les questions susmentionnées, ce document d'information propose les points de discussion suivants pour l'élaboration des politiques :

TRAITER LE SANS-ABRISME DES MIGRANTS

- Mettre en évidence le rôle clé des villes dans l'agenda international/national sur la migration ;
- Assurer la coordination interdépartementale entre les programmes de migration et de logement ;
- Elaborer des programmes mondiaux et régionaux conjoints sur les migrants et les villes, en mettant fortement l'accent sur les autorités locales, le développement de politiques urbaines et de logement dans le cadre des droits humains ;
- Renforcer les connaissances factuelles sur l'accès à un logement adéquat pour des différents groups ;
- Développer des outils normatifs communs, des modules de renforcement des capacités et des opérations sur le terrain ;
- Interdire la discrimination dans l'accès au logement en raison de la nationalité, de la race, de l'ethnie ou de la religion et éliminer les obstacles juridiques et administratifs ;
- Promouvoir des conditions d'accès à des logements publics et organisés qui ne sont pas indirectement discriminatoires contre les migrants ; par le biais de la sensibilisation, des services multilingues, de la dénonciation des pratiques discriminatoires, etc.
- Protéger le bien-être individuel et la santé publique en facilitant l'accès de tous, y compris les migrants et les réfugiés, aux services de santé de base ;
- Promouvoir une économie diversifiée et soutenir de nouvelles opportunités de travail impliquant l'entrepreneuriat local, les secteurs économiques innovants et la formation professionnelle comme outils efficaces pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- Explorer des solutions de financement et de développement de logements innovants et plus durables et investir dans des opportunités de financement afin de mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour faciliter l'accès des migrants et des réfugiés à un logement convenable.



7 Conclusions

S'attaquer aux causes structurelles du sans-abrisme telles que les inégalités, le chômage, le sous-emploi, la discrimination, l'exclusion sociale, la pauvreté, le manque de logements abordables, les expulsions forcées, les déplacements, revêt une importance primordiale pour les décideurs politiques, les autorités locales et les services d'aide aux sans-abris. En outre, l'identification de la situation des migrants est très différente sur le plan structurel, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux et à l'emploi, ce qui peut affecter leur vulnérabilité au sans-abrisme.

La lutte contre le sans-abrisme nécessite une approche multidisciplinaire qui intègre les questions sociales et la compréhension de la manière dont un logement convenable ouvre la voie à d'autres droits. Afin de traiter intégralement la question des sans-abris, dans tous ses aspects, une définition du sans-abrisme s'avère nécessaire, une définition qui soit inclusive, politiquement sensible et qui le perçoit comme un échec social plutôt qu'un échec individuel. La définition devrait examiner la sphère sociale, physique et sécuritaire du sans-abrisme et prendre en considération sa diversité et sa variété de formes à travers les pays.

Des stratégies et des interventions concrètes sont nécessaires pour s'attaquer à ces causes structurelles, incluant sans s'y limiter, la reconnaissance du droit à un logement convenable pour les migrants et les demandeurs d'asile, indépendamment du statut migratoire; l'égalité d'accès aux opportunités et services publics; l'élimination des lois discriminatoires et la protection des droits humains; dépenaliser la location de logements aux migrants en situation irrégulière ; et le développement de services spécialisés et ciblés pour des sous-groupes particuliers de sans-abris.

La capacité d'une ville à répondre aux flux migratoires et la capacité des gouvernements locaux à atténuer les changements rapides qui en résultent dépendront de l'adéquation des politiques migratoires liées au logement, sans compter la capacité des villes à mettre en place des solutions pratiques qui tiendront compte de la manière dont la migration transforme, élargit et diversifie l'espace urbain. L'inclusion des migrants dans les villes est un élément important qui peut façonner le dynamisme économique, social et culturel des villes. Des politiques migratoires bien ciblées peuvent contribuer au flux de capitaux, augmenter les recettes publiques, enrichir l'échange de connaissances et d'idées entre les villes d'origine et de destination, et renforcer la cohésion sociale et les moyens de subsistance dès la communauté entier.